

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Approbation du dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement pour la gestion des eaux pluviales d'une zone située à l'Ouest de la commune de Mende, entre le quartier de Chabannes et le village de Chabrits

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 9 mars 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 4^{ème} Vice-Président, Régis TURC 5^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Raoul DALLE, David FOLCHER, Georges GAUCH, Christian SAINT LEGER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Sabrina ARNAL, Christelle FIRMIN, Nathalie FOURNIER, Elizabeth MINET-TRENEULE, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO Conseillers Communautaires.

Etai^{ent} représentés : MM. Jules MAURIN 1^{er} Vice-Président, (Laurent SUAU), Claude MEISSONNIER 3^{ème} Vice-Président, (Francis BERGOGNE), Gilles BRAJON (Régis TURC), Conseiller Communautaire.

Etai^{ent} absents : MM. Jacques BRAJON, Jean-François BERENGUEL, Raymond CHAPTAL, Christophe LACAS, Christophe TREBUCHON, MMES Ginette BRUNEL, Laurence OLIVIER Conseillers Communautaires.

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 17

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
2 mars 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
20 mars 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Sabrina ARNAL ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Didier COUDERC 4^{ème} Vice-Président expose :

La Communauté de Communes Cœur de Lozère a déposé un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement pour la gestion des eaux pluviales d'une zone située à l'Ouest de la commune de Mende, entre le quartier de Chabannes et le village de Chabrits.

En conformité avec son PLU, la commune de Mende souhaite en effet poursuivre l'aménagement du secteur qui verra à court, moyen ou long terme une ou plusieurs zones d'activités ainsi que des quartiers d'habitations.

La surface totale du projet est de 80 ha. La Communauté de Communes, compétente en matière d'assainissement souhaite par conséquent mettre en œuvre les aménagements nécessaires pour la gestion des eaux pluviales.

Publié le **25 MARS 2020**
Le Président,



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200309-6563-2020-108-
DE
Date de télétransmission : 19/03/2020
Date de réception préfecture : 19/03/2020

L'opération poursuit donc deux objectifs :

- Compenser l'imperméabilisation des sols sur les secteurs déjà aménagés
- Compenser l'imperméabilisation des futures zones à aménager.

Avant d'être soumis à enquête publique, le dossier constituant la demande d'autorisation doit être présenté au conseil communautaire afin qu'il se prononce sur la réalisation de cette opération et qu'il donne pouvoir, le cas échéant, au Président pour signer tous documents et pour engager toute action dans le cadre du dossier.

Le dossier de demande d'autorisation figure en pièce jointe de la présente délibération.

Dès lors, il est proposé :

- **D'APPROUVER** le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'Environnement pour la gestion des eaux pluviales d'une zone située à l'Ouest de la commune de Mende, entre le quartier de Chabannes et le village de Chabrits
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents et à effectuer l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

16/03/2020



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200309-6563-2020-108-
DE
Date de télétransmission : 19/03/2020
Date de réception préfecture : 19/03/2020